

qui y séjournent même assez longtemps, les détenteurs de cartes pour le passage de la frontière, lesquelles sont délivrées normalement aux personnes vivant dans les localités canadiennes voisines de la frontière et travaillant aux États-Unis, ou les touristes qui traversent occasionnellement la frontière à ces mêmes endroits.

Sur les 44,272 personnes du Canada qui sont entrées aux États-Unis au cours de l'année terminée le 30 juin 1962, 30,377, soit 14,632 hommes et 15,745 femmes, étaient nées au Canada. De ce nombre, environ le quart (7,982) étaient des hommes appartenant au groupe d'âge de 20 à 59 ans, soit dans la période de productivité. Quant à l'occupation, le groupe le plus important des 30,377 personnes nées au Canada a été celui des 3,532 personnes appartenant aux classes professionnelles ou techniques; 3,062 étaient des employés de bureau ou occupaient des emplois analogues; 1,639 étaient des artisans ou des chefs d'équipe. Par ailleurs, 16,464 personnes, soit 54.2 p. 100 du nombre total, étaient des ménagères, des enfants ou des personnes qui n'exerçaient aucun emploi. En tout, 41.2 p. 100 du chiffre total étaient des enfants âgés de moins de 20 ans.

12.—Personnes passées du Canada aux États-Unis, années terminées le 30 juin, 1953-1962

NOTA.—Ces chiffres ne comprennent que les personnes qui ont déclaré leur intention de demeurer aux États-Unis en permanence, lorsqu'elles ont présenté leur demande de visa (voir texte ci-dessus).

SOURCE: Service d'immigration et de naturalisation du département de la Justice des États-Unis.

Année	Nées au Canada	Total, venant du Canada	Année	Nées au Canada	Total, venant du Canada
1953.....	28,967	36,283	1958.....	30,055	45,143
1954.....	27,055	34,873	1959.....	23,082	34,599
1955.....	23,091	32,435	1960.....	30,990	46,668
1956.....	29,533	42,363	1961.....	32,038	47,470
1957.....	33,203	46,354	1962.....	30,377	44,272

Sur les 44,272 personnes qui sont passées du Canada aux États-Unis et qui ont déclaré le Canada comme leur ex-pays de résidence (personnes nées au pays ou dans d'autres pays mais ayant résidé au Canada), le Service d'immigration et de naturalisation du département de la Justice des États-Unis en inscrit 5,561 dans les professions libérales, techniques et connexes, 4,394 comme employés de bureau et assimilés, et 3,833 comme artisans, contremaîtres et assimilés. Les ménagères, les enfants et autres personnes sans emploi déclaré se chiffrent par 21,376, soit 48.3 p. 100 du nombre total.

PARTIE II.—CITOYENNETÉ CANADIENNE*

Les formalités relatives à la naturalisation et les événements qui ont amené la loi sur la citoyenneté canadienne sont résumés dans l'*Annuaire* de 1951, pp. 161-163.

Section 1.—La loi sur la citoyenneté canadienne

La loi sur la citoyenneté canadienne est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1947. Elle a pour objet de donner une définition claire de la citoyenneté canadienne et d'attribuer à tous les habitants du Canada un statut fondamental commun. Depuis le 18 janvier 1950, l'administration de la citoyenneté canadienne relève du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Les dispositions de la loi et les diverses modifications y apportées sont exposées de façon assez détaillée dans l'*Annuaire* de 1955, pp. 181-184. Les paragraphes qui suivent en donnent un bref aperçu.

Citoyens canadiens de naissance, nés avant le 1^{er} janvier 1947.—La loi conférait le statut de citoyen de naissance à deux catégories de personnes nées avant le 1^{er}

* Rédigé à la Direction de l'enregistrement de la citoyenneté, sous la direction du sous-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Ottawa.